

Écully, le 4 mars 2026

Ouverture de la première offre au public d'obligations de la SCIC pour un montant total maximum de 10 000 000 euros

La SCIC LES 3 COLONNES du maintien au domicile (la « **SCIC** ») a le plaisir d'annoncer **l'ouverture ce jour de sa première offre au public d'obligations, d'un montant total maximum de dix millions d'euros (10 000 000 €).**

Cette offre fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 3 mars 2026 sous le numéro 26-042 (le « **Prospectus** »), composé d'une note d'opération, d'un résumé, du document d'enregistrement approuvé par l'AMF le 28 juillet 2025 sous le numéro R. 25 – 004 et du supplément audit document d'enregistrement approuvé par l'AMF le 2 mars 2026 sous le numéro R. 26 – 002.

Le calendrier de l'offre se présente comme suit :

Ouverture de la période de souscription :	4 mars 2026
Clôture de la période de souscription :	13 avril 2026 à 23h59 (heure de Paris)
Règlement-livraison :	15 avril 2026

Le Prospectus (en ce compris le document d'enregistrement et son supplément) est disponible :

- sur le site de la SCIC à l'adresse (<https://www.3colonnes.com/documentation-publique/>)
- et sur le site de l'AMF (https://bdf.amf-france.org/fr?societes=RS00007016_SCIC%20LES%203%20COLONNES%20%20DU%20MAINTIEN%20AU%20DOMICILE).

Il est également disponible gratuitement, sur demande auprès de la SCIC, 8 route de Champagne, 69130 ECULLY, France.

L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur la SCIC ni sur les obligations faisant l'objet du Prospectus. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les obligations de la SCIC. Il est notamment recommandé aux investisseurs potentiels de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus et du Document d'enregistrement qui le compose, ainsi qu'à la rubrique « Résumé » (6 pages) du Prospectus.

À propos de la SCIC :

La SCIC Les 3 Colonnes du maintien au domicile accompagne les personnes âgées dans le maintien et le soutien au domicile. Fondée en 2013, la SCIC propose un dispositif de viager solidaire qui permet à ses bénéficiaires de continuer à vivre dans leur domicile tout en bénéficiant de moyens financiers, sociaux et administratifs destinés à favoriser leur bien-vieillir.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : BOYER Alice
Responsable Relations Externes
alice@3colonnes.org
04 78 47 70 15